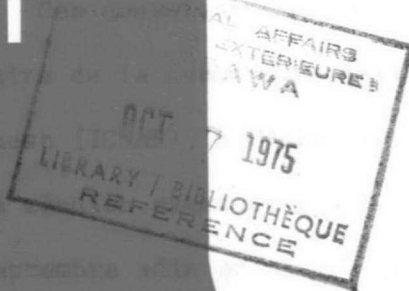


LE 13 SEPTEMBRE 1975  
PORT HAWKESBURY  
(NOUVELLE-ÉCOSSE)



# STATEMENT DISCOURS



SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.

TOUR D'HORIZON DE LA  
POLITIQUE CANADIENNE  
DES PÊCHERIES ET DE  
LA RÉUNION DE L'ICNAF  
PAR L'HONORABLE  
ALLAN J. MACÉACHEN,  
DÉPUTÉ DE CAPE BRETON  
HIGHLANDS-CANSO ET  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

---

(TRADUCTION)

--PORT HAWKESBURY (Nouvelle-Ecosse) LE 13 SEPTEMBRE -- L'honorable Allan J. MacEachen a annoncé aujourd'hui qu'au cours des semaines à venir le gouvernement canadien accélérerait les consultations déjà engagées à un échelon supérieur avec les pays qui entretiennent des flottes de pêche dans l'Atlantique nord. Ces consultations ont débuté presque immédiatement après la réunion ordinaire de la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest (ICNAF), à Edimbourg en juin dernier. Elles sont destinées à préparer la réunion extraordinaire que la Commission tiendra à Montréal du 22 au 28 septembre afin qu'on s'y entende sur des solutions concrètes - notamment une réduction des activités de pêche étrangères, la mise en application de règlements qui assureront la conservation ou la reconstitution des stocks de poissons et, par conséquent, de meilleures perspectives économiques à long terme pour l'industrie de la pêche dans l'Est du Canada.

"Même si les résultats de la réunion d'Edimbourg ont été quelque peu décevants, les objectifs du gouvernement canadien demeurent les mêmes, a souligné M. MacEachen. Mes collaborateurs et ceux de mon collègue, l'honorable Roméo LeBlanc, se sont employés à sensibiliser les représentants des nations étrangères à l'urgence d'une réduction de 40% de leurs activités de pêche, d'une baisse de la prise maximale permise pour les espèces menacées et d'une augmentation des contingents réservés aux pêcheurs canadiens, en fonction de leurs besoins et de leur capacité d'exploitation, et limites imposées par les impératifs de conservation des espèces concernées."

Le député de Cape Breton Highlands-Canso a révélé que les entretiens avec les représentants du gouvernement soviétique en août dernier, après la fermeture temporaire des ports de la côte est aux flottes de pêche soviétiques, avaient permis de réaliser des progrès suffisants pour arriver à une entente sur des

modalités précises d'application du contingentement des pêches. Par ailleurs, nous leur réouvrirons nos ports seulement quand nous aurons l'assurance que ces modalités donnent les résultats escomptés."

"Les discussions que nous avons eues avec l'Espagne et le Portugal ont également été encourageantes, a poursuivi le Ministre, et avant que n'ait lieu la réunion de l'ICNAF à Montréal, nous prévoyons rencontrer les fonctionnaires des pêcheries d'autres pays membres, comme les Etats-Unis, la Norvège, la Pologne et la République fédérale d'Allemagne."

M. MacEachen a précisé que ces rencontres, préparées et dirigées en "collaboration très étroite" par le ministère des Affaires extérieures et le ministère de l'Environnement (Pêches), avaient permis de faire ressortir l'importance que le Canada attache à la crise des ressources dans l'Atlantique nord et de faire connaître les sérieuses difficultés économiques auxquelles se heurtent les pêcheurs canadiens par suite de la surexploitation à laquelle se livrent depuis longtemps les flottes étrangères. "Les gouvernements étrangers commencent à se rendre compte que le Canada est déterminé à faire appliquer des mesures efficaces de gestion des pêches dans l'Atlantique nord, ce qui signifie une réduction de l'activité des flottes étrangères et l'application de strictes mesures de conservation, a ajouté M. MacEachen. Ils commencent également à se rendre compte que non seulement les intérêts primordiaux des Canadiens sont en jeu, mais que continuer la surexploitation actuelle ne ferait que nuire à tous les pays et risquerait même de sérieusement compromettre les chances de nourrir la population mondiale dans le siècle à venir."

M. MacEachen a souligné qu'à long terme la meilleure façon de prévenir ce danger serait de faire adopter une nouvelle disposition du droit de la mer qui étendrait la juridiction de l'Etat riverain en matière de pêche à 200 milles

des côtes de ce dernier. La presque totalité des bancs de pêche de l'Atlantique nord-ouest serait ainsi placée sous juridiction canadienne. "Nous avons les spécialistes, nous avons les moyens et nous avons le désir de gérer efficacement et équitablement cette immense ressource, non pas d'une façon bornée et égoïste, mais dans l'intérêt de la communauté internationale, a poursuivi M. MacEachen. Il ne nous manque que la juridiction et, cela aussi, nous avons la ferme intention de l'obtenir."

"Mais pour des raisons d'ordre pratique très sérieuses, nous aimerions beaucoup mieux nous voir conférer par un accord international sur le droit de la mer cette extension de notre juridiction en matière de pêche. Et ce ne serait là qu'un des avantages substantiels que l'Est du Canada pourrait tirer d'un tel accord. Le processus international qui s'est déclenché à Caracas et s'est poursuivi à Genève cette année est long et complexe, parfois fastidieux et exaspérant. Mais nous sommes suffisamment encouragés par les progrès accomplis jusqu'ici - en particulier la production d'un texte unique de négociation qui répond assez bien aux objectifs du Canada - pour attendre encore un peu avant d'envisager une action unilatérale."

M. MacEachen a par contre insisté sur le fait que le gouvernement canadien ne pouvait ni ne voulait attendre les résultats du débat en cours avant de s'attaquer aux problèmes immédiats de l'industrie de la pêche. Bien sûr, depuis la fin de la conférence de Genève, on a élaboré des plans d'urgence pour permettre au Canada d'étendre, s'il le faut, par d'autres moyens sa juridiction sur les pêches. Mais il existait une autre assemblée où il était possible d'agir et d'exercer sur-le-champ une pression sur les nations pécheuses: l'ICNAF. "La position que nous avons prise à la réunion d'Edimbourg était ferme mais raisonnable, a affirmé M. MacEachen; de toute façon, c'était

la seule position que nous pouvions prendre. Nous étions prêts à négocier des arrangements qui conviennent aux autres membres, mais nous n'étions pas disposés à céder sur les points essentiels et nous n'avons pas cédé. Nous savions fort bien que nous ne pouvions atteindre tous nos objectifs en une seule réunion de l'ICNAF; mais l'initiative que nous y avons prise n'avait par contre rien d'improvisé. Elle faisait partie d'une stratégie que mes fonctionnaires ont commencé à élaborer en collaboration avec ceux de M. LeBlanc avant même que ne prenne fin la conférence de Genève."

M. MacEachen a alors rappelé certaines des initiatives qui ont fait suite à la réunion d'Edimbourg:

- La fermeture temporaire, le 28 juillet dernier, des ports de la côte est aux flottes soviétiques et la présentation d'un aide-mémoire au gouvernement de l'URSS à Moscou et à Ottawa pour justifier cette décision canadienne.

- Une lettre personnelle du Premier ministre Trudeau au Premier ministre de l'URSS, M. Aleksis Kossyguine, expliquant les raisons de cette manoeuvre et faisant appel à sa collaboration dans le règlement du différend; et la rencontre subséquente de M. Trudeau et du Secrétaire général Brejnev à Helsinki, à la suite de laquelle de nouvelles directives ont été données aux fonctionnaires responsables.

- La rencontre à Ottawa, du 25 au 27 août derniers, des délégations du Canada et de l'URSS, où les représentants soviétiques ont reconnu qu'il était impérieux d'assurer le strict respect des décisions de l'ICNAF, en raison particulièrement de l'urgente nécessité de conserver et de reconstituer les stocks de poissons.

- Un accord intervenu lors de cette rencontre canado-soviétique à l'effet de mettre sur pied une Commission mixte de consultation sur les pêcheries, dont

le mandat serait le suivant:

- a) examiner les problèmes qui lui sont soumis par les deux gouvernements relativement à l'application des mesures convenues et faire des recommandations visant à résoudre ces problèmes;
- b) faciliter la coordination au chapitre des données statistiques et scientifiques;
- c) améliorer la coopération bilatérale selon le Plan de mise en application conjointe de l'ICNAF;
- d) assurer un meilleur échange de renseignements sur les secteurs où se concentrent les activités de pêche des deux pays et promouvoir d'autres mesures coopératives afin de prévenir l'endommagement des attirails de pêche et faciliter le règlement de toutes réclamations à ce sujet.

- Une rencontre des délégations espagnole et canadienne, les 6 et 7 août derniers, au cours de laquelle il fut convenu, d'une part, que des mesures seraient prises pour que des inspecteurs espagnols et canadiens des pêcheries travaillent de concert à faire respecter les règlements de l'ICNAF, et, d'autre part, qu'un nouveau dispositif de communications rapides entre responsables canadiens et espagnols serait mis sur pied pour faire face aux infractions éventuelles. De plus, l'Espagne envisagera bientôt de nommer un agent responsable pour l'Atlantique nord-ouest, avec lequel les responsables canadiens des pêcheries pourront discuter de tous problèmes d'observation des règlements et de toutes questions connexes.

- Une rencontre des délégations portugaise et canadienne, les 4 et 5 septembre derniers, au cours de laquelle les représentants portugais ont notamment indiqué qu'ils prenaient des mesures pour améliorer le journal de bord de leurs navires afin d'assurer un enregistrement plus fidèle des prises

fortuites rejetées en mer, et qu'ils avaient l'intention de renforcer leur programme d'échantillonnage afin d'être mieux en mesure de juger de l'état des stocks de poissons et d'évaluer les prises qu'ils peuvent soutenir. La délégation portugaise a annoncé également que son gouvernement avait l'intention de nommer sous peu un responsable portugais des pêcheries, qui serait posté à Saint-Jean de Terre-Neuve et collaborerait directement et régulièrement avec les autorités canadiennes des pêcheries à l'application des mesures de conservation, à leur contrôle et à d'autres questions connexes.

- Des consultations avec des ministres et des hauts fonctionnaires provinciaux ainsi qu'avec des représentants de l'industrie de la pêche pour leur demander conseil et s'assurer de leur appui à la stratégie du gouvernement fédéral.

- Une rencontre du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et des ambassadeurs de tous les pays de l'ICNAF à Ottawa, le 2 septembre dernier, au cours de laquelle fut distribué un aide-mémoire exposant la position du Canada et faisant appel à la collaboration de tous, pendant que les ambassades canadiennes à l'étranger présentaient simultanément le même document aux gouvernements intéressés.

"Ces ententes de portée restreinte ne sont qu'un début, mais au moins un début, a poursuivi M. MacEachen. Nous n'espérons pas de miracles des rencontres que nous aurons avec d'autres pays avant la réunion de l'ICNAF à Montréal; nous nous attendons cependant à ce qu'elles aboutissent, tout au moins, à des ententes semblables sur certaines des questions clé. J'ai bon espoir qu'à la suite de ces consultations intensives, on puisse parvenir à un accord sur les propositions canadiennes lors de la réunion de l'ICNAF."

Le Ministre fédéral a alors signalé ce qui lui semblait le résultat le plus significatif des rencontres avec l'URSS, l'Espagne et le Portugal; en effet, ces pays ont tous trois consenti à négocier dès maintenant les clauses et les conditions qui régiront les activités de pêche de leurs flottes au large des côtes canadiennes, à la lumière de modifications juridiques et juridictionnelles anticipées, c'est-à-dire l'extension de la zone de pêche canadienne.

La position canadienne repose sur l'hypothèse que sa juridiction en matière de pêche sera inévitablement étendue à 200 milles de ses côtes, d'une façon ou d'une autre; et les représentants étrangers ont semblé accepter cette hypothèse. "Ils savent qu'il en sera ainsi et qu'avant longtemps, les flottes de pêche hauturière auront besoin, en droit comme en fait, de la collaboration du Canada pour opérer dans l'Atlantique nord-ouest," a déclaré M. MacEachen.

Enfin, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a rappelé que, même si le Canada a des cartes maîtresses dans son jeu, il est important, et tout particulièrement dans l'intérêt des provinces atlantiques, que les objectifs canadiens soient réalisés et que, dans la mesure du possible, des ententes soient conclues avec les gouvernements étrangers, de façon à ce que ne soit pas compromise dans l'avenir la coopération internationale en matière de pêche.

"Plus les prises canadiennes seront élevées, plus il sera important pour nous d'avoir des marchés sûrs à l'étranger; et ces marchés se trouveront pour une bonne part dans les pays qui envoient leurs flottes pêcher au large de nos côtes, parce que leur population mange plus de poisson que les Canadiens", a ajouté le Ministre.

"Plusieurs autres raisons nous commandent de nous assurer qu'il sera possible dans l'avenir d'étendre notre coopération avec les autres nations



pêcheuses, a-t-il poursuivi. L'accès à la technologie est peut-être l'une d'elles, car nous savons tous que certains des pêcheurs étrangers qui opèrent au large de nos côtes sont très compétents. Alors, ne serait-il pas à notre avantage de négocier un jour avec eux des entreprises en coparticipation?"